

Divorce separation de biens

Par **mimi**, le **02/03/2014** à **18:09**

Bonjour

merci pour votre reponse mais il n y pas d indivision , nos biens ont etes achete au fil du temps en commun .

Votre reponse reste t elle la meme . On ma parle de recompense me concernant ? J ai des factures de travaux à mon nom .

Cdt

Par **domat**, le **02/03/2014** à **20:05**

en séparations de biens il n'y a pas de communauté donc pas de biens communs donc vous êtes obligatoirement en indivision.

il n'y a de récompense que dans les régimes communautaires, dans les régimes de séparations de biens, il ne peut y avoir que des créances entre époux.